L'ABEILLE.

CONDITIONS :

Dix piastres par an—payables six mois d'avance.

Aucun abonnement ne sera arrêté, à moins que les arrérages ne soient payés, et à moins que celui qui voudra suspendre son abonnement, n'en ait fait connaître son intention, par écrit au bureau de L'ABEILLE, huit jours avant l'expiration du semestre courant.

Les avis se publient en anglais et en français, à raison d'une piastre par carré de chaque langue pour la première insertion, et 50 cents pour les insertions subséquentes. Le carré est de quatze lignes, ou moins.

Les avis dont le nombre d'insertions ne sera pas limité, seront publiés jusqu'à ce qu'on les arrête, aux frais de ceux qui les auront envoyés.

On prend des abonnemens à l'année, pour publier les avis, à des prix raisonnables.

Aucun abonnement pour la campagne ne sera reçu à moins qu'on n'indique quelqu'un en ville chargé de payer régulièrement. Les lettres adressées à l'Editeur doivent être affranchies ; sans le cas contraire, elles resteront à la poste.

LIGNE DE PAQUEBOTS. ENTRE NEW-YORK & LA NLLE.-ORLEANS.

☞ Dans la vue de faciliter les communications entre cette ville et New-York, une nouvelle ligne de Paquebots, composée des navires suivans, vient d'être établie. Les départs se-sont comme suit :

Navire **LOUISVILLE**, capitaine PRICE.

De la N. Orléans.	*De New-York.*
10 novembre,	13 octobre,
5 février,	28 décembre,
20 avril,	13 mars,
5 juillet,	28 mai,
20 septembre,	13 août.

Navire **NASHVILLE**, capitaine RATHBONE.

De la N.-Orléans.	*De New-York.*
5 décembre,	28 octobre,
20 février,	13 janvier,
5 mai,	28 mars,
20 juillet,	13 juin,
5 octobre,	28 août,

Navire **NATCHEZ**, capitaine REED.

De la N.-Orléans.	*De New York.*
20 décembre,	13 novembre,
5 mars,	28 janvier,
20 mai,	13 avril,
5 août,	28 juin,
20 octobre,	13 septembre.

Navire **CREOLE**, Capitaine PAGE.

De la N.-Orléans.	*De New-York.*
5 janvier,	28 novembre,
20 mars,	13 février,
5 juin,	28 avril,
20 août,	13 juillet,
5 novembre,	28 septembre.

Navire **HUNTSVILLE**, Capt. STODDARD.

De la N.-Orléans.	*De New-York.*
20 janvier,	13 décembre,
5 avril,	28 février,
20 juin,	13 mai,
5 septembre,	28 juillet,
20 novembre,	13 octobre.

Tous les navires ci-dessus sont neufs, de la première classe et du port de plus de 500 tonneaux. Ils tirent peu d'eau ayant été construits à N.-York, absolument pour ces voyages. Leurs chambres sont ornées avec la plus grande élégance. On y trouvera toujours des approvisionnemens de tout genre et de première qualité, et rien ne sera négligé pour la commodité et l'agrément des passagers.

Ces paquebots sont commandés par des capts. expérimentés dans ces voyages et qui feront tous leurs efforts pour satisfaire. Ils seront toujours remorqués par des bateaux-à-vapeur en montant et en descendant le fleuve, et la plus grande ponctualité sera observée dans les jours de départ. Pour fret ou passage, s'adresser à

FOSTER & HUTTON.

☞ Ces paquebots ne prendront qu'autant de passagers qu'il y a de cabanes. 10 nov.

POUR LE HAVRE.

Le navire A. I, doublé et chevillé en cuivre, le **ST. GEORGE**, capitaine Taubman, commencera à charger demain, et partira sans délai, ayant à peu près tout son frêt engagé. Pour le reste, ou pour passage, s'adresser à bord, vis-à-vis la place publique, ou à [14 nov] FOSTER & HUTTON.

POUR LE HAVRE.

Le beau navire 1er. classe **ROMULUS**, capitaine Harding, partira sous peu pour le susdit port et prendra quelques passagers, s'adresser à bord, ou à

14 nov F. PERRET.

POUR BALTIMORE.

Le brick paquebot **BOURNE**, doublé et chevillé en cuivre, capitaine Benthal, sera expédié sous peu,—pour fret ou passage, s'adresser à

J. W. ZACHARIE & Co.,

9 nov. Rue Bienville.

POUR NEW-YORK et PHILADEPHIE,

Le brick **HOWARD**, capitaine John Brooks, ayant une partie de son chargement engagée pour ou l'un ou l'autre des ports ci-dessus, pourrait recevoir un fret de 80 à 100 bts. de sucre, si l'on s'adressait immédiatement à bord ou à

5 nov H. PERRET & CHARBONNET.

POUR BORDEAUX—Le beau brick français, A, 1, **L'AIMABLE MARIE**, fin voilier, capt. Fabre, sera prêt sous peu de jours à recevoir son chargement, et partira le 15 novembre *fixe*. s'adresser au Capitaine à bord ou à

4 nov P. E. SORBE, rue Royale No. 118.

POUR BALTIMORE,

La goëlette fine voilière **DART**, pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à

5 nov J. W. ZACHARIE & Co.

POUR BOSTON, (paquebot.)

Le beau brick paquebot **TUSKAR**, capt. Bangs, ayant une grande partie de son chargement engagée, partira sans délai. Pour fret ou passage, s'adresser à bord, ou bien à

1 nov. STETSON & AVERY.

POUR CAMPECHE.

Le brick français fin voilier **FELIX LEOPOLD**, capitaine Roux, est maintenant prêt à recevoir un chargement, et partira positivement le 12 courant ou avant. Pour fret ou passage, s'adresser à bord, ou à

3 nov P. E. SORBE, No. 118, rue Royale.

POUR LA BAIE D'ARANZAS.—Le beau pilotbot doublé en cuivre, **PILOT**, capt Pearce, ayant la majeure partie de son chargement engagée, sera promptement expédié. Pour le reste du frêt ou pour passage, ce bâtiment ayant de bons emménagements, s'adresser au capitaine à bord, vis-à-vis les magasins Lieus, ou bien à

25 oct J. W. ZACHARIE & CO.

A FRETER—Le navire fin voilier, **WARREN**, doublé et chevillé en cuivre, capt. John Studley. S'adresser à

W. G. HEWES,

25 oct. Rue du Camp, No. 9.

A FRETER—Le beau brick fin voilier **CONGRESS**, doublé et chevillé en cuivre, capitaine Ebenezer A Shaw. S'adresser à W. G. HEWES,

25 oct. Rue du Camp, No. 9.

AVIS.—Les soussignés viennent de recevoir par les navires *Olympia, Crescent*, et *Gem*, du Hâvre, les articles suivants, savoir: 4 pianos en bois de courbari à 6½ octaves, *sommiers en fer prolongés*, et double tables d'harmonie, d'une qualité supérieure, de la fabrique de J. Pléyel & Co. de Paris, si avantageusement connus en cette ville: 3 do. en bois d'acajou, à 6 octaves, *sommiers en fer et double tables d'harmonie*, de la même fabrique ; 2 harpes, à double mouvement, également de la même fabrique; 2 harpolyres, 4 pupitres très élégants, en cuivre.

Un très grand assortiment de musique nouvelle pour tous les instruments, consistant en airs variés, rondos, fantaisies, mélanges sur des motifs d'opéras, études, méthodes, &c. &c.; cahiers de papier de musique reliés, de 1 à 3 mains, albums, contenant un choix de romances pour piano et guitare, &c. &c. Les articles ci-dessus mentionnés seront vendus à des prix très modérés. par E. JOHNS & CO.

22 nov Rue de Charres, No. 113.

REÇU par le navire Crescent, du Hâvre, et à vendre par Mme. Vve. DUPAS, au coin des rues de Chartres et Toulouse, les articles suivants :

Tranches d'Alozes, à l'huile ; Sardines à l'huile; dito crues et au beurre ; Tranches de Saumons ; Truffes pures ; Huîtres marinées.

Becasses aux truffes ; Cervelas truffés ; Perdrix dito ; Alouettes dito; Têtes de Veaux dito; Lièvres dito ; Dindes, Poulets et Poulardes do. Cailles et Cervelas do.; Petits Pois.

Pâtés de foies d'oie, de Strasbourg, truffés ; Pâtés de foies de canards, de Toulouse, truffés; Pâtés de lièvres, de cailles et de bécasses, truffés.

Saucissons de Lyon ; Langues fourrées ; Fromage de Gruyère, Tête-de-Mort, et de Gex.

Fruits conservés en bouteilles, tels que Fraises, Framboises, Groseilles, Pêches, Prunes Reine-Claude ; dito Mirabelle ; Cerises, Passe-Musquée; Abricots; Poires; Gelée de groseilles, de coings et de pommes ; Marmelade d'abricots, Marmelade de Reine-Claude; dito de pêches et de cerises; Abricots au sirop ; Cerises au sirop; Reine-Claude dito; Pêches dito.

Fruits cristalisés assortis.

Chocolat de santé, 1ère. qualité; dito à la canelle ; Moutardes de Maille, assortres, telles qu'aux truffes, au citron, aux morilles, &c. &c.

Vin de Champagne 1ère. qualité ; Liqueur superfine de la Chine; Crême de thé superfine ; Crême de fleur d'orangers au vin de Champagne; Nectar du Pérou, extra-superfin; Eau de Noyaux, extra-superfine; Crême de Moka, superfine; Crême de rose, dito; Crême de créole; Curaçoa double; Marashino di Zara; Huile Kirsh-Wasser; Parfait-Amour superfin; Crême d'orange ; dito de cédrat; Eau-de-vie de Dantzik ; Elixir de la Chartreuse; Eau-verte stomachique: Kirsh-Wasser suisse, &c. &c. 19 nov—8

LE soussigné vient de recevoir par le navire Crescent venant du Hâvre, un assortiment général de marchandises, consistant en, très-beaux vases de porcelaine de toute dimention ; très beaux services de table de porcelaine, divers désirs ; services à Thé, en porcelaine do. do. ; un assortiment d'objets de fantaisie en porcelaine, glaces de toutes grandeurs; armoires, glaces et psyché; consolles et table à écarté; lavabot et tables de nuit; berceaux très élégants; terans et toilettes; miroirs à barbe; orgues; ornement de salons en tous genres; lampes d'entrée et d'appartement; pellerines en fourrures, longues et rondes; ceintures brochées; shalls angola; chandeliers, candelabres, corbeilles, théières, cafetières, sucriers, ——— services de tables, plaqués en argent; girandolles à 2, 3, 4 et 5 lumières; portes-liqueurs et portes-vins; plateaux assortis; très-belles pendules en bronze, marbre, ébène et albatre; objets de fantaisie en bronze; tableaux; flèches dorées pour rideaux; corbeilles en porcelaine; jouets d'enfans; saucissons de Lyon; biscuits de Reims; moutarde; deux malles de soie à coudre ayant droit au draw-back; un assortiment général de verreries.—De plus, d'importation intérieure: un très bon piano français.

VALSIN VIGNAUD,

Rue Conti, No. 58, vis-à-vis la banque de la Louisiane. 18 nov

MAGASIN DE NOUVEAUTÉS,
A L'ESPAR DE PARIS,
En gros et en détail. Faux cheveux, parfumeries, brosseries, bertelles, cols, gants de toutes qualités, &c. &c.

GAULHIAC, Coiffeur, rue de Chartres, No. 174, au coin de la rue Jefferson, de retour de Paris par le navire l'*Olympia*, du Havre, a l'honneur de prévenir les dames et messieurs qu'il vient d'ouvrir son magasin; le grand assortiment de Marchandises qu'il apporte, choisies par lui-même dans les manufactures de Paris, lui permettra de passer le tout au plus juste prix.

Ces marchandises consistent en nattes, (dites fausses queues) toutes longueurs; perruques, de femmes ; implantés sur chair; touffes et tours à bandeau et à la grecque; etc.

Perruques d'hommes et toupets métalliques, &c.

Etant toujours le seul possesseur de l'entrepôt du Phiothrix, pour empêcher les cheveux de tomber et de blanchir, secrèt donné à Mr. Guéland, parfumeur brêveté, il en recommande l'expérience ; il a également le véritable Paraguay-Roux, de Laffecteur, pour les maux de dents, à $1 le flacon.

Savons onctueux, pour la barbe; savons de toilette, à la rose; do. d'amandes amères; crêmes d'amandes en vases de cristal, pour adoucir la peau; pâte d'amandes; crêmes de colimaçon et do. de concombre; lait de rose; opiat; et poudre orientale pour les dents, &c, &c.

1re. qualité d'eau de Cologne et de Lavande; essence de jasmin; do. de rose, &c.

Brosses à habits, à tête, à dents, à barbe, de toutes dimensions ; glaces à main, toutes grandeurs ; boîtes à barbe en cris'al; boîtes à poudre; houpes de cignes ; fers à papilotes ; gants de Paris et de Grenoble, en peau de castor, de chevreau et de daim, pour les militaires ; cols pour do.; cols de toilette, goûts variés ; cannes à lance, à épée &c; sabres de cavalerie, à l'usage du Mexique.

Peignes d'écaille, de toutes grandeurs et du dernier goût; do. à nœuds et à retaper; do. en imitation de tous les genres.

Nota—il a pris des leçons de nouveauté en fait de coiffure, des 1ers. coiffeurs de Paris ; ses coiffures, qui ont été reçues au journal des Modes de Paris, paraîtront incessamment.

Il continuera comme par le passé à prendre des élèves aux mêmes conditions. Il coiffera toujours lui-même pour les coiffures de bal, de société, de soirée et de noces. Il a un magnifique assortiment de fleurs et de plumes pour toutes les coiffures.

Il continue à confectionner tous les postiches d'après les demandes. 16 nov—12

LE soussigné reçoit en ce moment de la Suisse et de France, un riche assortiment de Broderies dans le dernier goût, telles que collerettes brodées à l'aiguille et au crochet ; Pellerines do. Canezons, Chemisettes à la Guillaume Tell et à la Marie-Louise, Mousselines brodées et à mille pois, &c.

JOSEPH CH. SPRENGER,

15 nov. rue de Chartres, No. 37.

BLANC DE BALEINE.—150 caisses de qualité supérieure, en débarquement du brick Premium, à vendre par

15 nov WM. G. HEWES, rue du Camp

A VENDRE—50 barcauts de sucre de la nouvelle récolte, première qualité.

TUYES & Co.

14 nov. Rue Royale, No. 104.

TRAITES SUR PARIS & NEW-YORK à vendre par F. PERRET,

14 nov Rue Toulouse, No. 62

SAVONS A ODEUR.—48 caisses savons à odeur assortis, reçues par le navire Oceana, à vendre par [14 n.] STETSON & AVERY.

LOTERIE
DE
L'ÉGLISE CATHOLIQUE DES
NATCHITOCHES.
21ERE. CLASSE DE 1831.
Le tirage aura lieu le Samedi 26 Novembre.
GROS LOT
10,000 Piastres!!!!

1 LOT DE		$ 3,000	$ 3,000
1	"	"	1,500	1,500
1	"	"	1,000	1,000
1		"	800	800
1	"	"	623	623
6	"	"	500	3,000
6	"	"	300	1,800
6	"	"	200	1,200
156	"	"	50	7,800
156	"	"	20	3,180
624	"	"	8	4,992
7800	"	"	4	31,200

PRIX DES BILLETS

BILLETS ENTIERS	$ 4
DEMI BILLET	2
QUARTS DE BILLET	1

Chaque paquet ne pourra gagner moins de **SEIZE PIASTRES** ;—demis et quarts en proportion. JEAN BAPTISTE FAGET,

Directeur.

Le tirage de la 22e. classe, de la *Loterie des Natchitoches*, aura lieu samedi, 10 décembre 1831. 21 nov.

AVIS.—Le soussigné offre à vendre, à l'amiable, une quantié de CHEVAUX acclimatés, tels que chevaux de selle, de voitures et de cabriolets ; aussi, des *CABRIOLETS, TILBURIS, VOITURES, DRAYS ET CHARRETTES.* Si d'ici au 31 de ce mois les dits chevaux, voitures &c. ne sont pas vendus à l'amiable, ils seront mis à l'enchère, par P. A. Guillotte, encanteur, lundi 5 décembre prochain, à 10 heures du matin, à l'écurie rue Toulouse, No. 180.

19 nov—14 C. NAGIL.

A VENDRE.

Deux superbes **HARPES**, de la manufacture de Challiot, l'un des facteurs les plus renommés de Paris.

L'une de ces harpes est en très beau bois d'érable, et l'autre en superbe bois d'acajou.

S'adresser pour les voir, chez Mad. J. G. Labat, rue Royale, No. 275, entre Dumaine et St. Philippe.

15 nov.—3d.3ps☞

CATHOLICON VÉGÉTAL DE POTTER, remède certain pour la guérison des maladies scrofuleuses, rhumathismales, syphilitiques, les necroses, enflures, maladies mercurielles, maladies de foi, maux de gorge ulcérés et maladies cutanées. Le soussigné vient de recevoir de Mr. Woodburn Potter seul propriétaire du médicament ci-dessus, un approvisionnement garanti de véritable qualité, qu'il offre à vendre à son magasin, encoignure des rues de Chartres et Conti. F. P. DUCONGE.

17 nov Seul agent pour cette ville.

A LOUER.

Le magasin occupé dernièrement par Caled D. Jordon decédé, rue des Magasins. C'est un excellent emplacement pour les affaires ; ce magasin sera affermé à des conditions raisonnables à une personne présentant des garanties. S'adresser à Tho. Banks, ou à

17 nov FOSTER & HUTTON.

A VENDRE à bon marché, pour clôre une consignation, une VOITURE et ses harnais, garnis en argent. 17 nov

BEURRE.—37 barillets beurre de Goshen, marque de "Craig," en débarquement du navire Russell, à vendre par

14 nov STETSON & AVERY.

FOIN.—81 balles foin première qualite, en débarquement du navire Helen-Mar, à vendre par [14 nov] STETSON & AVERY.

COUVERTURES FRANCAISES.—50 balles (de Granier,) à vendre par

12 nov J. MAGER.

MERCANCIAS empacadas en tercios de toda clase de dimensiones para el mercado de la república de Méjico, en la prensa de vapor de H. W. PALFREY,

12 nov—3 En calle d Camp, No. 45.

LA personne qui a reçu des marchandises à bord du navire *Kentucky*, et qui par mégarde a fait porter chez elle un baril portant le No. 14 et la marque O entourée d'un carré, voudra bien avoir la complaisance d'en donner avis aux propriétaires. 12 nov. F. ORIOL & CO.

Beaux Habillemens.
WILLIAM C. NORRIS & CO.,
Rue de Chartres, No. 38,

VIENT de recevoir par des arrivages récents, un vaste assortiment d'habillemens, consistant en habits de drap extra superfin, bleus et noirs; do. do. do. couleurs différentes; redingottes, vestes &a. do. do.; pantalons bleus, noirs et autres couleurs; gilets de dessous do. do. do.; do. de velours do. do. do.; do. à desseins et à transparent ; gilets de dessous de florentine et de satin, noirs et autres couleurs; cols unis et de fantaisie; habits de chasse; capots do.; chemises de toile; demi-bas de merinos; do. de coton blanc, écru, et autres.; do. de soie écrue, et de soie anglaise; bertelles patentées, de soie et de coton.; do. do. de gomme élastique; caleçons russes et chaînes de sûreté ; gants de castor, peau de chèvre et autres. Ainsi qu'un grand assortiment d'autres marchandises de première nécessité, qui seront vendues à bas prix et à des conditions raisonnables. 12 nov

ADOLPHE GILLY

VIENT de recevoir de France, par le navire *Olympia*, les MARCHANDISES ci dessous désignées, et a l'honneur d'informer le public, qu'il fait aujourd'hui l'ouverture de ses marchandises.

Le magasin est rue Conti, No. 30, entre Chartres et Levée, vis-à-vis celui de Mde. Lefèvre.

Un grand assortiment de chapeaux de dames et enfans; capottes; toques; berrets; pellerines; Cannezeaux; Bonnets; bouquets; tours indéfrisables et queues assorties; panaches de 5 et 6 plumes brochées frisées; grand assortiment de cordonnets en bobine diverses couleurs, volans de Gaze; casquettes pour enfants, en drap fin et alepine; agrafes et cordons de manteaux; capottes: fichus et bonnets en mousseline; mouchoirs batiste; sacs de Velours en soie brodés en perles et divers articles, &c. nov 13—6m

VENTES PAR LE REGISTER.

COUR DES PREUVES.—*Vente par le Register des Testamens.*—Mardi, 27 décembre 1831, j'exposerai en vente, à la Bourse, à midi, pour le compte de la succession de feue Julie Boize, f. de c. l., les propriétés ci-après décrites, savoir:

1o. Un lot de terre situé à l'encoignure des rues Bons-Enfans et Bagatelle, [faubourg Marigny]. ayant 60 pieds de face à la rue Bagatelle et 60 pieds de face à la rue des Bons-Enfans, avec les édifices qui sont dessus; 2o. un lot de terre attenant au précédent, ayant 60 pieds de face à la rue des Bons-Enfans, sur 60 pieds de profondeur, avec les édifices qui sont dessus; 3o. un lot de terre attenant au premier lot, ayant 30 pieds de face à la rue Bagatelle, sur 120 pieds pieds de profondeur, avec les édifices qui sont dessus.—*Conditions*: 6, 12 et 18 mois de crédit, en billets endossés à la satisfaction de l'exécuteur testamentaire, avec hypothèque spéciale jusqu'à parfait paiement; les billets seront divisés par coupons, à la convenance du vendeur.

Par ordre de la Cour,

MARTIN BLACHE, régister.

N. B. Les actes de vente seront passés pardevant Octave de Armas, not. pub., aux frais des acquéreurs. 24 nov.

COUR DES PREUVES.—*Vente par le Register des Testamens.*—Samedi, 3 décembre 1831, j'exposerai en vente, devant mon bureau, à 4 heures de l'après-midi, pour le compte de la succession de feu Louis Labordette ; 42 milliers de cigarres de la Havane, première qualité. Conditions comptant.

Par ordre de la Cour,

23 nov. MARTIN BLACHE, register.

COUR DES PREUVES.—*Vente par le Register des Testamens.*—Jeudi, 22 décembre 1831, j'exposerai en vente à la bourse, à midi, pour le compte de la succession de feu Julie Boize, alias Bozio f. de c. l., une négresse nommée Julie, âgée d'environ 40 ans, bon sujet, avec son enfant nommé Joseph, âgé d'environ 10 ans, très intelligent. Conditions 6 et 12 mois de crédit, en billets endossés à la satisfaction de l'exécuteur testamentaire et hypothèque spéciale jusqu'à parfait paiement. Les billets seront divisés par coupons à la convenance du vendeur. Par ordre de la Cour,

MARTIN BLACHE, régister.

N. B. Les actes de vente seront passés pardevant Octave de Armas, notaire public, aux frais des acquéreurs. 19 nov

COUR DES PREUVES.—*Vente par le Register des Testamens.*—Lundi, 30 du courant, j'exposerai en vente au domicile de feu Julie Boize, f. de c. l., au faubourg Marigny, à l'encoignure des rues Bagatelle et Bons Enfans, à 4 heures de l'après-midi, les meubles delaissés par la défunte, de plus 5 vaches laitières. Conditions: les meubles comptant, et les vaches à 60 jours de crédit, en billets endossés à satisfaction. Par ordre de la Cour,

19 nov MARTIN BLACHE, régister.

COUR DES PREUVES.—*Vente par le Register des Testamens.*—Mardi, 29 du courant, j'exposerai en vente, à la Bourse, à midi, pour le compte de la succesion de feu Caleb Davis Jordan, 12 actions de la compagnie d'assurances des Négociants, sur lesquelles $30 ont été payées ; 100 actions de la Compagnie du Canal et de Banque de la Nlle.-Orléans.

Conditions comptant.

Le même jour, à 4 heures de l'après-midi, j'exposerai en vente, devant mon bureau, pour le compte de la même succession, quelques effets mobiliers.

Par ordre de la Cour,

17 nov. MARTIN BLACHE, régister.

COUR DES PREUVES.—Mardi, 20 décembre 1831, j'exposerai en vente, à la Bourse, à midi, pour le compte de la succession de feu Caleb Davis Jordan, les esclaves suivans; savoir: Allen, nègre âgé d'environ 23 ans; William do. do. do. 17 ans; Winny, négresse âgée d'environ 45 ans. Conditions comptant.

Par ordre de la Cour,

MARTIN BLACHE, régister.

N. B. Les actes de vente seront passés pardevant William Christy, not. pub., aux frais des acquéreurs. 17 nov

COUR DES PREUVES.—*Vente par le Register des Testamens.*—Mardi, 13 décembre 1831, j'exposerai en vente, à la Bourse, à midi, la propriété suivante, appartenant pour un tiers, à la succession de Pierre Dorestan Dalcour, h. de c. l., et pour les deux autres tiers à Emmanuel Dalcour et Angélique Aury ; savoir :

Un *Lot de Terre* situé rue Condé, entre les rues St.-Philippe et Ursulines du côté Nord Ouest, ayant (mesuse française) 35 pieds de face sur 120 pieds de profondeur, borné d'un côté par la propriété de M. Hugurs Lavergne, et de l'autre par celle de Manette Desprey, avec les édifices en bois qui sont dessus.

Conditions—1 et 2 ans de crédit, en billets endossés à satisfaction, avec hypothèque spéciale, jusqu'à parfait paiement, les billets seront divisés par coupons, à la Convenance des vendeurs.

Par ordre de la Cour.

MARTIN BLACHE, Register.

N. B. Les actes de vente seront passés pardevant Théodore Seghers not. pub. aux frais des acquéreurs. 9 nov

COUR DES PPEUVES.—*Vente par le Register des Testamens.*—Mardi, 6 décembre 1831 - J'exposerai en vente, à la Bourse, à midi, pour le compte de la succession de feu veuve Barela, les deux Statu-libres nommées Jeannette, âgée d'environ 68 ans, et Génie, âgée d'environ 53 ans ; elles seront adjugées ensemble à celui qui offrira de les prendre pour le plus court espace de tems, à la charge par lui de les affranchir, à ses frais, à l'expiration du dit espace de tems, et aussi à la condition de fournir son billet endossé à la satisfaction de l'exécuteur testamentaire pour la somme de $400 payable à 6 mois et portant hypothèque sur lesdits statu-libre. Par ordre de la Cour,

5 nov MARTIN BLACHE, régister.

COUR DES PREUVES—*Vente par le Register des Testamens*—Mardi, 6 décembre 1831, j'exposerai en vente, à la Bourse, à midi, pour le compte de la succession de feue Margaret Duffin:

Une négresse nommée SARAH, âgée d'environ 21 ans—Conditions, moitié comptant et le reste à 6 mois de crédit, en un billet endossé à la satisfaction de l'exécuteur Testamentaire et hypothèque spéciale jusqu'à parfait paiement.

Par ordre de la Cour.

MARTIN BLACHE—register.

N. B. L'acte de vente sera passé par devant William Christy, not. pub., aux frais de l'acquéreur. 5 nov.

COUR DES PREUVES—*Vente par le Register des Testamens*—Jeudi, 1er. décembre 1831, j'exposerai en vente à la bourse, à midi, pour le compte de la succession de feu William Hendricks h. de c. l. les esclaves suivans ; savoir : une négresse nommée Thema, âgée d'environ 40 ans, cuisinière; une négresse nommée Patty ; un nègre nommé Dick, âgé d'environ 14 ans. Conditions : à comptant et le reste à 6 mois de crédit en un billet endossé à la satisfaction du curateur avec hypothèque spéciale jusqu'à parfait paiement.

Par ordre de la Cour.

MARTIN BLACHE, register.

N. B. Les actes de vente seront passés par devant L. Féraux, notaire public, aux frais des acquéreurs. 29 oct

LES soussignés ont l'honneur d'annoncer au public qu'à compter de lundi 7 du court., on trouvera tous les jours à leur établissement, encoignure Chartres et St. Louis, maison de M. Girod : *Café au lait, à l'eau, chocolat, thé simple, bavaroise au lait, bavaroise au chocolat, bishop, &c. &c.*, le tout servi à l'instar des meilleurs maisons de Paris.

4 nov—1m MERLE & GIRODEAU.

COUR DES PREUVES.—Avis est par le présent donné aux créanciers de la succession de feu Abraham R. Ellery, ou à tous ceux que cela peut concerner, d'avoir à déduire sous dix jours, les raisons pour lesquelles le compte rendu de la dite succession ne serait point homologué. Par ordre de la Cour,

23 nov. MARTIN BLACHE, régister.

COUR DES PREUVES.—Avis est par présent donné aux créanciers de la succession de feu Arthur B. Leary, ou à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire sous 10 jours les raisons pourquoi lesquelles le compte rendu par l'exécuteur testamentaire ne serait point homologué et les créanciers payés conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.

18 nov. MARTIN BLACHE, *Register.*

COUR DES PREUVES.—Avis est par le présent donné aux créanciers de la succession de feu Nicholas McConnell, ou à tous ceux que cela peut concerner, d'avoir à déduire sous 10 jours les raisons pour lesquelles le compte rendu par le curateur de la dite succession ne serait point homologué et le curateur déchargé de ses fonctions.

Par ordre de la Cour.

18 nov. MARTIN BLACHE, *Register.*

COUR DES PREUVES.—Attendu que J. W. Breedlove a présenté une pétition à la cour à l'effet d'obtenir des lettres de curatelle à la succession de feu Alonzo Burnabens décédé *ab intestat*:—Avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner, d'avoir à déduire sous 10 jours, les raisons pour esquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.—Par ordre de la Cour,

15 nov MARTIN BLACHE, Régister.

COUR DES PREUVES.—Avis est par le présent donné aux créanciers de la succession de feu John Forsyth, ou à tous ceux que cela peut concerner, d'avoir à déduire sous dix jours les raisons pour lesquelles le compte présenté par D. P. Jackson ne serait point homologué.—Par ordre de la Cour.

15 nov MARTIN BLACHE, reg.

COUR DES PREUVES—Avis est par le présent donné aux créanciers de la succession de feu Thomas Meade, ou à tous ceux que cela peut concerner, d'avoir à déduire sous dix jours les raisons pour lesquelles le compte rendu par les exécuteurs testamentaires du défunt ne seraient point homologué, et les exécuteurs déchargés de leurs fonctions.

Par ordre de la Cour,

15 nov MARTIN BLACHE—Register.

RESTAURANT D'ORLEANS.
Encoignure Royale et Orléans.

JULES DUMAS a l'honneur d'annoncer au public qu'il vient d'ouvrir un nouvel établissement ou les personnes qui voudront bien l'honorer de leur confiance trouveront tout ce que peuvent réunir d'utile et d'agréable, les soins les plus soutenus ; la plus stricte propreté, le choix et la délicatesse des mets, vins, liqueurs &c.; plusieurs salles et salons de société seront toujours prêts pour les personnes qui désiraient se réunir.

Il se charge de toute commande concernant son état et prend des apprentis. 16 nov—12

LE soussigné annonce respectueusement au public qu'il compte faire une loterie du célèbre **CHIEN SCIPION.** La loterie consistera en deux cents billets, à $5 le billet. Les personnes, qui n'auraient pas encore vu les exercices étonnants de cet animal, et qui auraient le désir de se recréer, voudront bien le faire savoir au soussigné, à l'Hôtel de la Marine, et il s'empressera de se rendre chez elles.

Exercices de Scipio.

1o. Il connaît toutes les lettres de l'Alphabet.

2o. Il épelle dix mots dans quatre langues différentes, savoir : l'anglais, le français, l'italien et l'espagnol.

3o. Il joue aux cartes et aux dominos.

4o. Il compose tout nombre au dessous de mille.

5o. Il fait l'addition et la soustraction.

6o. Il connaît les dix figures de la géométrie.

7o. Il connaît aussi la configuration de la terre, du soleil, de la lune, des comètes, etc.

8o. Il marque les heures et les quarts, en entendant sonner une montre à répétition.

En outre, il fait plusieurs autres tours amusants.

16 nov—15 ANTONIO MALACARME.

$50 OU $25 DE RECOMPENSE.

PARTI marron de chez le soussigné, depuis le 18 septembre passé, le nègre nommé **WILLIAM HALL**, ou **SHEDRICK WEELS**, âgé d'environ 25 ans ; taille de 5 pieds 4 pouces ; jolie figure, la peau très-noire ; il était vêtu lors de son départ, d'une chemise, d'un pantalon de cotonnade bleue, et d'un chapeau de paille.

Les capitaines de navires (particulièrement ceux qui font les voyages de la Havane) de bateaux à vapeur et autres, sont invités à ne point donner asile au dit nègre, sous peine d'être poursuivis selon toute la rigueur des lois.

$50 seront payées à celui qui l'arrêtera hors de l'Etat, ou $25 dans l'Etat. HATTIER,

14 nov—12 Rue St.-Louis, No. 56.

CHIGÉ,
MAITRE
BOTTIER

A L'HONNEUR d'annoncer à ses pratiques et au public, qu'il vient de recevoir, par le navire Olympia, un assortiment de cuirs, pour bottes, brodequins, souliers &c., sortant d'une des premières manufactures de Paris; comme par le passé, il ose se flatter de mériter par le zèle et la confection de son travail, la confiance dont on a bien voulu l'honorer jusqu'à ce jour. Sa demeure est rue de Chartres, No. 152, maison de Mr. Thomas. 16 nov.—12,4ps.

EN debarquement du brick *Le Gaulois*, et à vendre par le soussigné : 36 barriques de vin de Bordeaux, 15 caisses pruneaux, contenant douze petites caisses chaque:

11 nov J. B. LABATUT.

BRIQUES.—15,000 briques de Hamburg, reçues par le brick Navarino, à vendre par

11 nov WILLIAM G. HEWES.

CHAUX.—900 barils chaux, reçus par le brick Ella, et à vendre par

11 nov WILLIAM G. HEWES.

FROMAGE.—50 barils fromage de l'ouest, supérieurs, en débarquement du bateau-à-vapeur Lady-Franklin, et à vendre par

TOURNÉ & BECKWITH,

11 nov Nouvelle-Levée, No. 15.

FOIN.—200 balles foin de la marque de "Thornès," en débarquement du navire Antioch, de New-Yorks et à vendre par

11 nov FOSTER & HUTTON.

AVIS.

LE DR. J. FONTANGES, *Chirurgien-Dentiste*, étant de retour à la Nouvelle-Orléans, a l'honneur de prévenir les habitants de cette ville et des environs, qu'il a établi son domicile rue Ste. Anne, No. 64, maison adjacente à la pharmacie de Messrs. Pinguet et Lacroix. Un séjour de deux années dans ce pays l'ayant déjà fait connaître d'un grand nombre de personnes, il pense qu'il serait superflu et peut-être ridicule de faire suivre cet avis de recommandations nombreuses ; il se trouvera chez lui tous les jours depuis 7 heures du matin jusqu'à 5 heures du soir, où, comme par le passé, il fera tous ses efforts pour répondre d'une manière satisfaisante à la confiance que l'on daignera lui accorder. 2 nov.—1m.

VICTOR ROUMAGE offre à vendre—Traites sur Paris et New-York ; 50 paniers vin de Champagne reçus par l'*Olympia*, et 44 tierçons vin de Graves, par le *Gaulois* de Bordeaux. 10 nov.

VENTES PAR LE MARSHAL.

John Wilson vs. H. Hempbell, la goëlette Louisa et ses propriétaires—J. P. Brook vs. les mêmes—Foucher vs. les mêmes—Fortunati Ovito vs. les mêmes—L. Bosen vs. les mêmes—J. Lambert vs. les mêmes—G. Liste vs. les mêmes—H. Peter et autres vs. les mêmes.

EN vertu de neuf writs de fieri facias à moi adressés par l'hon. G. Préval, juge conseiller de la Cour de Cité j'exposerai en vente, le samedi 3 décembre prochain, au magasin de Saml. Paxton, à 4 heures, une quantité de corde d'emballage, d'objets de prix tels que grosses poulies, poulies ordinaires, leviers en fer, &a. &a. Aussi le même jour, vis-à-vis la rue Poydrass, à bord de la gëlette Maira-Louisa, deux ancres, un canot, une grande roue, et un appareil en fer fondu pour enlever de gros poids, une poulie de cabestan &a. &a.

23 nov. L. DAUNOY, maréchal.

John Wilson et autres *contre* capt. Hemphill la goëlette Maria-Louisa et ses propriétaires.

EN vertu de neuf writs de fieri facias à moi adressés, par l'hon. G. Préval, juge conseiller de la cour de cité, j'exposerai en vente, vendredi, 23 décembre, à midi, à la bourse, la goëlette Maria-Louisa, ses agrès et apparaux, &a. &a. saisie dans l'affaire ci-dessus.

23 nov. L. DAUNOY, marshal.

Le Maire, les Aldermen et habitants vs. *Langois et Meiller.*

EN vertu d'un *writ* de *fieri facias* à moi adressé par l'h